

[Accueil](#)

[Territoire](#)

[Quartiers](#)

[Kervénanec](#)

[Rénovation urbaine du secteur sud de 2000 à 2013](#)

[Un quartier en mutation](#)

[Constructions neuves](#)

2016-2017 : Les Marquises

2016-2017 : Les Marquises

Cette dernière opération, implantée sur deux communes (Plœmeur pour 20 % et Lorient pour 80 %), comprend 5 îlots allant de la maison individuelle au collectif à 4 étages. Ces îlots respectent les normes d'urbanisme de chacune de ces communes. (Ex : toit plat non autorisé sur la parcelle de Plœmeur et hauteur limitée à 4 mètres - îlot E), d'où la différence de typologie de l'habitat. La foncière logement porte ce projet mais c'est Espacil qui réalise la construction et en fait la promotion.

« Les Marquises » est avant tout une opération dédiée à l'accèsion avec des conditions ANRU (voir ci-dessous). Toutefois, il n'y a pas de commission d'attribution et toute personne désireuse de faire une acquisition peut se faire connaître auprès de Espacil. Les logements

sont certifiés du label NF, c'est-à-dire que davantage de soins ont été apportés en termes d'acoustique, d'environnement...

Les voies de circulation seront en sens unique afin de garantir la sécurité sur l'axe Marienne. Le chemin piétonnier situé le long de l'îlot E sera conservé à l'identique et ainsi permettra aux habitants de l'utiliser comme aujourd'hui.

Une opération dédiée à l'accession :

Cette opération située sur deux communes (Lorient-Ploemeur) est divisée en 5 îlots (de A à E) :

Îlot A : 3 maisons individuelles T3 en location-accession (PSLA)*

Îlot B : 6 logements collectifs (1 T2 - 3T3 - 2 T4) - Accession sous conditions ANRU

Îlot C : 14 logements collectifs (1 T2 - 12 T3 - 1 T4) - Accession libre

Îlot D : 6 logements collectifs (6 T3) - Accession sous conditions ANRU* et 1 maison individuelle T5 - Accession PSLA

Îlot E : 3 maisons individuelles (2 T4 et 1 T5) - Accession PSLA. Les T5 sont composés de 3 chambres et d'un grand salon.

*PSLA : la location accession permet au locataire d'« essayer » le logement. Une part du loyer viendra en déduction de l'achat. Au bout d'un an, il peut acheter ou pas.

*Conditions ANRU : 29 000 €/an pour une personne seule ; 38 000 €/an pour un couple sans enfant.